

La ville de Lodève et l'éclairage au gaz

Relevé de délibérations du conseil municipal et d'articles de la presse locale (XIX^e siècle)

*A la demande de M. Jacky LAGRANGE, pour une étude concernant les usines à gaz dans l'Hérault, le présent dossier a été constitué le 1^{er} février 2011 par Bernard DERRIEU (animateur patrimoine, Communauté de communes Lodévois et Larzac - 9, place Alsace-Lorraine, 34700 Lodève).
bderrieu@lodevoisetlarzac.fr*

22 novembre 1844. - *Délibérations du Conseil municipal.*

« Des représentants d'une compagnie (Pernet-Duquaire et Cie, de Lyon) de l'éclairage par le gaz, en ce moment à Lodève, offrent d'établir ce système d'éclairage dans cette ville. » - Nomination d'une commission pour examiner cette question. - Suite, le **29 novembre 1844** : la ville prendra « cent becs de gaz dont cinquante becs entiers et cent demi-becs, ce qui portera le nombre de lanternes à cent cinquante, sur lesquelles vingt seront supportées par des candélabres. » - « La durée de l'éclairage de la ville est fixé à sept mois sur une moyenne de six heures par jour. »

9 mars 1845 – *L'Echo de Lodève.*

« M. le Préfet vient d'autoriser l'enquête administrative qui doit précéder la construction de l'usine à gaz destinée à l'éclairage au gaz de la ville de Lodève. »

4 janvier 1846 – *L'Echo de Lodève.*

« Les essais pour l'éclairage continuent à Bédarieux. Les charbons du pays étant peu propres à la fabrication du gaz, l'on a été obligé d'avoir recours aux charbons anglais d'une qualité inférieure à celle employée en Angleterre pour ce genre de fabrication. Il est facile, en effet, de remarquer que la flamme n'a pas encore acquis cette pureté, cette blancheur qui constituent la véritable et bonne lumière du gaz (...). »

18 janvier 1846 – *L'Echo de Lodève.*

« La pose des tuyaux du gaz avance, et si ce n'était la pluie que nous avons depuis quelques jours, elle s'achèverait cette semaine (...). On a lieu d'espérer que vers le 15 mars le gazomètre pourra fonctionner. »

15 février 1846 – *L'Echo de Lodève.*

« Le gaz va être bientôt en activité. Tout est à peu près terminé dans l'intérieur de la ville, et l'on met la dernière main au gazomètre. »

15 mars 1846 – *L'Echo de Lodève.*

« La ville de Lodève a été brillamment éclairée par le gaz le second jour d'essai, malgré les obstacles qui se présentent toujours à un début. Le gaz a parfaitement circulé dans toutes les rues, et quoique la lune nous éclairait dans ce moment, chacun a pu se rendre compte du pouvoir éclairant de cette lumière artificielle (...). Il s'en faut de beaucoup que les choses se soient aussi bien passées à Bédarieux... »

12 avril 1846 – *L'Echo de Lodève.*

« Aux termes de l'adjudication consentie par la ville, l'éclairage au gaz a dû cesser à Lodève le 5 avril dernier, pour être repris le 15 septembre prochain... »

1^{er} novembre 1846 – *L'Echo de Lodève*.

« Le gaz commence à nous éclairer. Un jour il est mauvais, un autre il est passable, un autre encore il va bien. Il arrive aussi quelquefois qu'il réunit à la même heure ces trois conditions (...). D'où proviennent ces différences ? Personne n'en sait rien. » Etc.

15 novembre 1846 – *L'Echo de Lodève*.

Longue lettre de J. Bentkouski, directeur de l'usine du gaz, pour se défendre des critiques touchant l'éclairage au gaz de la ville ; suivie d'une longue réponse de Grillières, directeur du journal *L'Echo* (« l'éclairage de la ville étant un service public, la presse a le droit, à ses risques et périls, d'en parler comme bon lui semble, » etc.).

7 mars 1847 – *L'Echo de Lodève*.

« Jeudi dernier [4 mars], un essai d'éclairage au gaz a été fait dans l'église de Saint-Fulcran. Tout le monde a dû être satisfait de cet essai, qui l'emporte, sans contredit, et de toute manière, sur l'ancien mode d'éclairage. »

21 mars 1847 – *L'Echo de Lodève*.

« Depuis les premiers jours de janvier, l'éclairage au gaz de la ville de Bédarieux est parfait. Cette ville n'a point à regretter d'avoir adopté ce système en présence des résultats qu'elle obtient (...). Bédarieux peut être considéré aujourd'hui comme une des villes du midi où l'éclairage est le plus brillant et le mieux fait. »

22 septembre 1848. - *Délibérations du Conseil municipal*.

Le 1^{er} septembre 1848, le tribunal de commerce de Lyon a dissout la Société pour l'éclairage au gaz de la ville de Lodève. Le liquidateur propose à la Ville de Lodève d'acquérir l'usine à gaz, ou de l'exploiter à son compte, afin d'éviter la déclaration de faillite. La question est mise à l'étude. - Suite, le **22 octobre 1848** : la ville se trouve en procès contre la Société d'éclairage. Le maire dit : « J'ai dû faire rétablir en place l'ancien matériel [d'éclairage à l'huile] qui, heureusement, se trouvait encore invendu, et faire éclairer provisoirement aux frais de la ville. » Le Conseil vote le budget rétablissant la régie de l'éclairage à l'huile, « qui présente le double avantage de l'économie et de la beauté de l'éclairage. » - Suite, le **7 décembre 1848** : répondant à une proposition du liquidateur de la Société pour l'éclairage au gaz, le Conseil municipal refuse une augmentation des tarifs, « considérant qu'il est de l'intérêt de la ville de conserver l'intégralité de ses droits vis-à-vis de la Compagnie de l'éclairage au gaz. »

17 décembre 1848 – *L'Echo de Lodève*.

Annonce : « Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n°10. - *Vente aux enchères de l'usine à gaz pour l'éclairage de la ville de Lodève (Hérault)*. - Le jeudi quatre janvier 1849, à l'heure de midi, en l'étude et pardevant M^e Ferrouillat, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 10, il sera procédé à la vente aux enchères, en un seul lot, des terrains, constructions, halles, fours, gazomètres, épurateurs, conduits, appareils, outillages, meubles, etc., composant l'usine à gaz exploitée pour l'éclairage de la ville de Lodève (Hérault). - Cette vente est poursuivie à la requête de M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, 2, nommé par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du 1^{er} septembre 1848, liquidateur de la société qui existait pour l'éclairage au gaz de la ville de Lodève. Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Ferrouillat, dépositaire du cahier des charges et à M. Chevillard, liquidateur. »

29 septembre 1850 – *L'Echo de Lodève*.

« Avis.- Ceux qui veulent se rendre compte d'une ville impraticable à cause de son obscurité dès que la nuit arrive ; ceux qui veulent s'exposer à une série d'accidents plus ou moins graves ou curieux, surtout à l'époque du déménagement de la Saint-Michel ; ceux qui veulent se heurter contre des corps inertes ou des passants ; ceux qui veulent patauger dans de petites flaques boueuses et dans les ruisseaux ; ceux qui veulent se laisser envoyer du parfum par les fenêtres sans pouvoir l'éviter ; ceux qui veulent tenter de s'aplatir le nez en trébuchant à des pierres mobiles ou aux bornes des maisons ; ceux qui veulent courir la chance d'entrer chez la voisine au lieu d'entrer chez eux ; ceux enfin qui veulent s'exposer à embrasser de nuit une vieille édentée que de jour l'on n'oserait toucher

du bout du doigt ; ceux-là, disons-nous, n'ont qu'à sortir de leur domicile après huit heures du soir ; il leur sera donné la plus ample satisfaction sur tous ces divers points. - Et dire que dans notre cité, il y a cent lanternes à gaz et cent lanternes à huile dont pas une n'a pu être allumée jusqu'à ce moment ! *Caveant consules.* »

10 novembre 1850 – *L'Echo de Lodève.*

Annonce : « Vente aux enchères de l'usine à gaz (...) le jeudi 14 novembre 1850, à Lyon (...). »

24 novembre 1850 – *L'Echo de Lodève.*

Adjudication de l'usine à gaz de Lodève, le 14 novembre à Lyon : « Cette usine, qui a coûté plus de 200.000 francs aux actionnaires, a été vendue pour la somme de 10.025 francs. »

29 décembre 1850 – *L'Echo de Lodève.*

« Le gaz (...) vient d'entrer dans une nouvelle phase, qui va le faire éclipser encore pendant quelque temps. » Etc.

27 avril 1851 – *L'Echo de Lodève.*

L'intérieur de la ville a été éclairé au gaz ces derniers jours.

4 mars 1859. - *Délibérations du Conseil municipal.*

Tronc, entrepreneur, demande une augmentation pour l'éclairage public au gaz. - Suite, le **23 mai 1859** : vote d'une somme supplémentaire.

21 septembre 1868. - *Délibérations du Conseil municipal.*

Eclairage public au gaz : approbation du traité de gré à gré avec MM. Herdt père et Cie, de Marseille. - « Vous savez combien nous avons eu à nous plaindre de notre éclairage [avec Tronc, notre compatriote] pendant les quinze années qui viennent de s'écouler... »

5 septembre 1870. - *Délibérations du Conseil municipal.*

Auguste Coulomb est cité comme "directeur du gaz".

25 septembre 1870 – *L'Indépendant de Lodève.*

Délinquance : des tuyaux de distribution de gaz ont été percés.

4 août 1886. - *Délibérations du Conseil municipal.*

Avis favorable du maire pour l'établissement d'une prise d'eau dans la rivière de la Lergue pour alimenter l'usine à gaz du sieur Ollier.

13 décembre 1891. - *L'Indépendant de Lodève.*

Hubert Vitalis a consacré divers voyages d'étude pour un projet de remplacement de l'éclairage au gaz par l'éclairage électrique. L'électricité pourrait être produite par la force hydraulique de l'Oulette à Soubès, par celle de la chute d'eau de l'usine des Clermontais [route de Montpellier, en face du Bouldou], et par les deux forces hydrauliques combinées de Frescati (appartenant l'une à M. Saumade, l'autre à M. Hugounenq). - « La Compagnie du gaz résiliera-t-elle le traité ou se résoudra-t-elle à inaugurer l'éclairage électrique ? Peu importe ; ce ne sont pas les concessionnaires qui feront défaut (...), et cette innovation ne saurait tarder à être réalisée. »

4 juin 1892. - *L'Indépendant de Lodève.*

« Le projet d'éclairage à l'électricité de notre ville est aujourd'hui en très bonne voie. »

25 juillet 1892. - *L'Indépendant de Lodève.*

La question de l'éclairage : la compagnie du gaz traduite devant les tribunaux ; la grève. - Suite, **30 juillet 1892.**

23 octobre 1892. - *L'Indépendant de Lodève.*

Nouveaux travaux d'adduction d'eau. - Sur la location de l'eau. - L'énergie électrique (60 villes

françaises ont été éclairées par l'électricité, à certaines périodes , dont deux dans l'Hérault : Montpellier et Capestang).

12 janvier 1896. - *L'Indépendant de Lodève.*

« Les allumeurs de gaz n'aiment généralement pas les chiens, parce que les chiens ne cessent d'aboyer à leurs trousses lorsque, le soir, ils traversent précipitamment les rues, munis d'une longue perche, pour [allumer] les reverbères. Aussi les allumeurs de gaz éprouvent-ils quelque satisfaction, lorsqu'ils rencontrent un chien à portée de leur bâton, à leur envoyer une brutale caresse. - C'est ainsi que, dernièrement, voyant frapper son chien, sans que le quadrupède ait manifesté aucun sentiment d'hostilité vis-à-vis de l'employé de la compagnie du gaz, M. Frachet était amené à faire une observation au sieur Bellet et, en échange, il recevait des injures. Plainte ayant été portée à la police, le sieur Bellet a retiré les injures et procès-verbal n'a pas été dressé, dès lors, contre lui. Mais le coup de bâton injustement porté au chien n'a pu être retiré. Ce n'est pas étonnant que les allumeurs de gaz se fassent des ennemis dans la gent canine ! »

13 novembre 1898 - *L'Indépendant de Lodève.*

« La pluie, qui tombait dru depuis quatre jours, presque sans interruption, s'est déchaînée ce matin avec une extrême violence, et la Lergue et la Soulandres, qui depuis longtemps n'étaient sorties de leur lit, ont subi une crue de 1,85 m. - Tous les endroits en contre-bas ont été inondés. La guérite de la caserne a été renversée par les eaux et traînée sur un parcours d'une vingtaine de mètres. Dans le bureau des Postes et Télégraphes, les tuyaux de gaz ont été percés par une décharge électrique, le gaz s'est enflammé en plusieurs endroits et, sans la présence d'esprit de l'employé de service qui a couru fermer le compteur, il y aurait eu des accidents à déplorer. - Cet orage n'a duré, fort heureusement, que vingt minutes. »

27 novembre 1898 - *L'Indépendant de Lodève.*

Nouvelles propositions d'éclairage par l'acétylène (Compagnie urbaine d'éclairage et de chauffage par le gaz acétylène).

20 mai 1900 - *L'Indépendant de Lodève.*

A propos de l'installation de fontaines lumineuses pour une exposition horticole, Ardouin est cité comme directeur de l'usine à gaz.

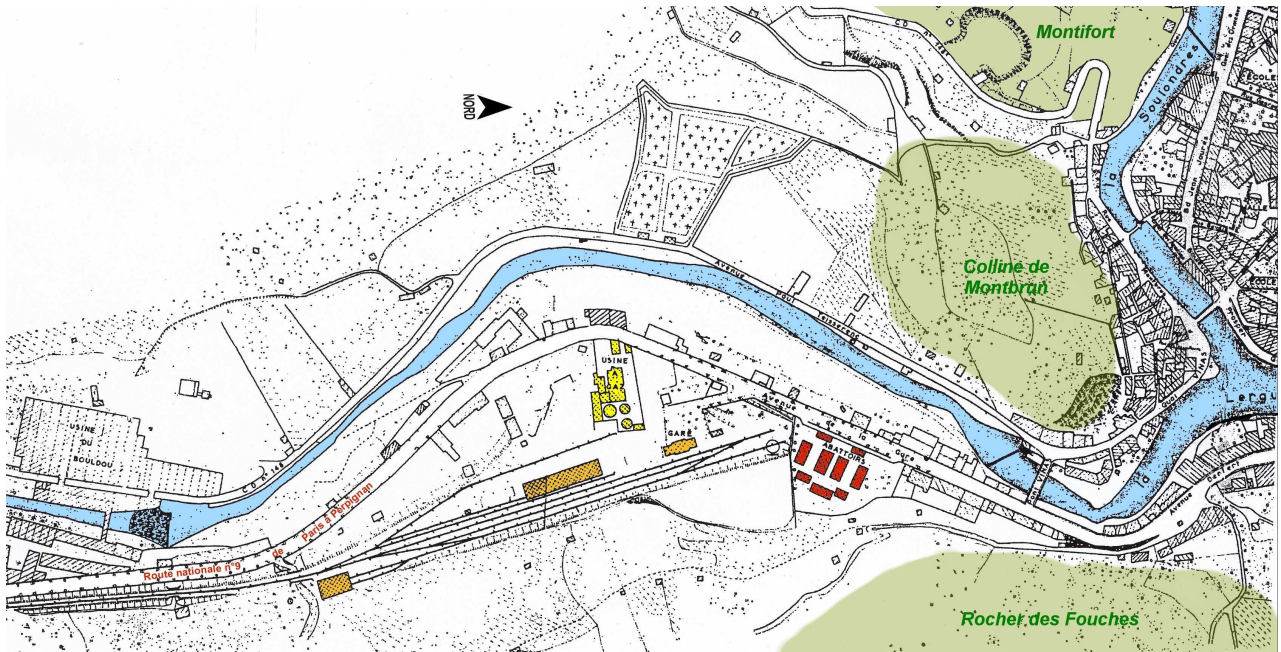
21 octobre 1900 - *L'Indépendant de Lodève.*

Annonce : « Usine à gaz de Lodève – Prix du coke à la date du 22 octobre 1900 – Coke tout venant, pris par tonne au minimum : 33 francs la tonne – Coke tout venant pris par 100 kg, : 3,50 francs les 100 kg – Coke cassé : 4,50 francs les 100 kg – Pour les livraisons à domicile, s'adresser à l'usine à gaz ou à M. Saquet, voiturier, boulevard de la Liberté – Prix du transport : 0,25 fr par sac de 50 kg. »

2 décembre 1900 - *L'Indépendant de Lodève.*

L'usine de l'étendage, de Paul Teisserenc, bénéficiant de l'électricité grâce au transport de la force résultant de la turbine installée sur le terrain de l'usine incendiée. Cette installation, terminée depuis quelques jours, reçoit de nombreux visiteurs (éclairage de la cour, d'une lumière « merveilleuse », supérieure à l'éclairage au gaz).

En octobre, le Conseil municipal autorise le maire à signer « avec la Société d'Energie électrique de la Sorgue et du Tarn un traité concédant à cette dernière, pour une période de quarante années (du 1^{er} janvier 1925 au 31 décembre 1964), le monopole pour la distribution de l'éclairage public et particulier par l'électricité. » (Enquête publique en juin 1925). - Au début de l'année 1926, l'électricité commence d'être installée à Lodève, avec la construction du transformateur de l'avenue de Fumel. Dès le mois de février, la Ville met en vente les tuyaux de plomb qui distribuaient le gaz, à remplacer par les fils électriques. L'éclairage électrique arrivera dans les écoles et les bâtiments communaux en 1927. Deux ans plus tard on éclairera les ponts, et en 1931 la gare, en même temps que sera érigé le transformateur du Gouffre (rue Convention).



Au centre de ce plan de 1960 (environ), l'usine à gaz est indiquée en jaune. La ville est sur la droite.



Les restes de l'ancienne usine à gaz, autrefois visibles entre la route nationale et la gare, ont totalement disparu en 2008-2009 dans les travaux d'aménagement (toujours en cours, en 2011) de l'entrée de ville.



Jusqu'en 2008, un portail d'entrée présentait le sigle "GDF".